

LETTRE D'INFO

GDS DE L'ISÈRE - DÉCEMBRE 2020

GDS DE L'ISÈRE

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09 74 50 85 85

gds38@reseaugds.com

www.frgdsaura.fr

Numéro 13.....
UN MOT DU GDS

UN POINT SUR LA BVD EN ISÈRE

LES STATUTS SANITAIRES RÉALISÉS DURANT LA
PROPHYLAXIE OVINE/CAPRINE

MALADIE D'AUJESZKY ET FIÈVRE PORCINE
AFRICAINNE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

GRIPPE AVIAIRE : LA FRANCE SOUS HAUTE
SURVEILLANCE

LES ÉCHÉANCES DES COTISATIONS

.....
Voici quelques pages regroupant les dernières informations et
actualités concernant les élevages isérois.



**Durant les fêtes, le GDS et ses
filiales restent ouverts !**

**Pour être informé en temps réel surveillez
vos mails ou rdv sur le site internet :**

www.frgdsaura.fr

DATES A RETENIR

12 janvier Formation : Reproduction de la vache laitière -
Beaucroissant

2 février Formation : Initiation à la phytothérapie en
élevage de ruminants - Lieu à confirmer

Programme et inscription sur le site internet du GDS 38



Un mot du GDS



Après cette année éprouvante, les responsables et les équipes du GDS vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année ! Nous vous assurons de notre disponibilité pour vous accompagner au quotidien durant cette période.



Un point sur la BVD en Isère

Au 31 octobre 2020, presque **90 % des veaux naissant en Isère sont testés en BVD sur cartilage**.

Depuis septembre, le GDS contacte tous les cheptels ayant eu des naissances non contrôlées. Les éleveurs reçoivent un rappel de la réglementation, ainsi qu'un bon de commande de boutons BVD pour ceux possédant encore un stock d'anciennes boucles d'identification.

Ces courriers de relance sont envoyés tous les mois, à chaque exploitation ayant eu des naissances non contrôlées (à M-2). Après 3 relances, le dossier sera transmis à la DDPP qui fera passer l'élevage "**Non conforme**" et en **limitation de mouvements**.

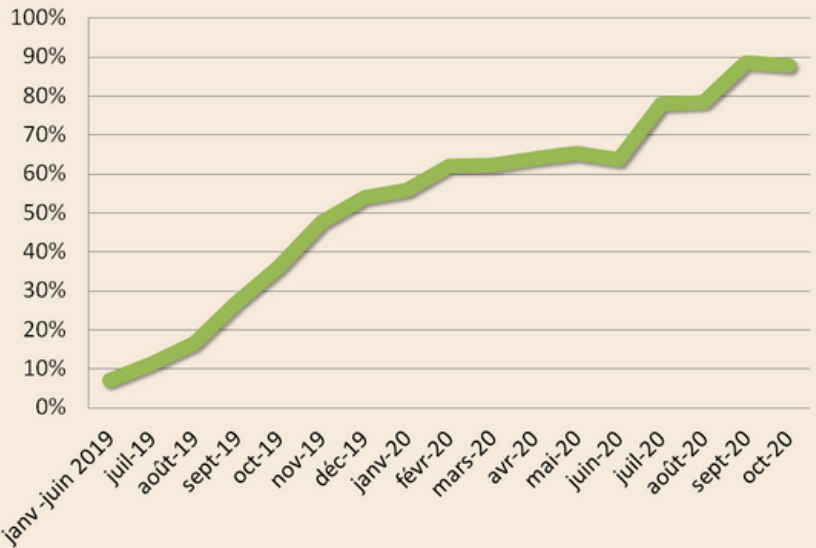
Par conséquent, le nombre d'élevages qui dépistent la BVD augmente également. Au 31 octobre 2020, **92 % des cheptels isérois testent les veaux en BVD à la naissance**.

Lorsqu'un veau est détecté positif en BVD sur analyse de cartilage, l'ensemble du cheptel auquel il appartient doit être dépisté et assaini. La découverte et l'élimination des IPI permettent de diminuer progressivement la proportion de veaux naissants déjà contaminés par la BVD.

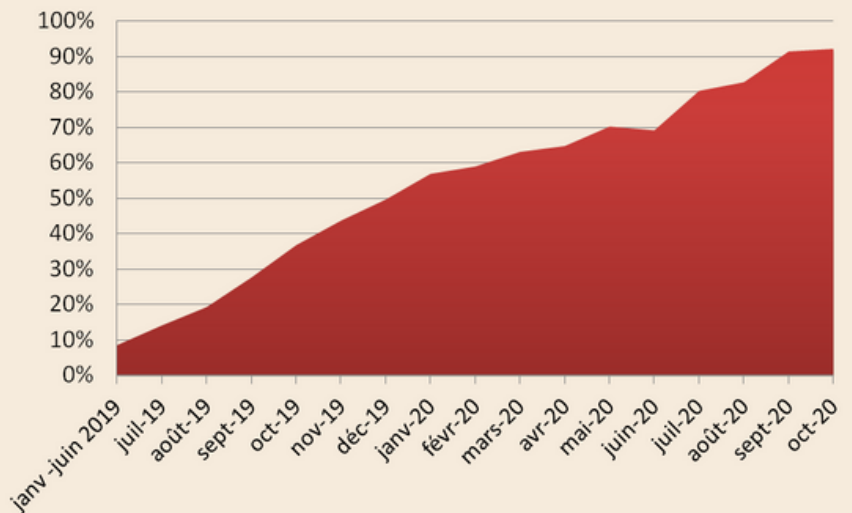
Par conséquent, depuis juillet 2019, nous avons dans le département une **prévalence moyenne d'IPI à 0,36 %**. Ainsi, pour 1000 veaux bouclés, 3,6 sont IPI.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous consulter : 09.74.50.85.85 ou gds38@reseaugds.com

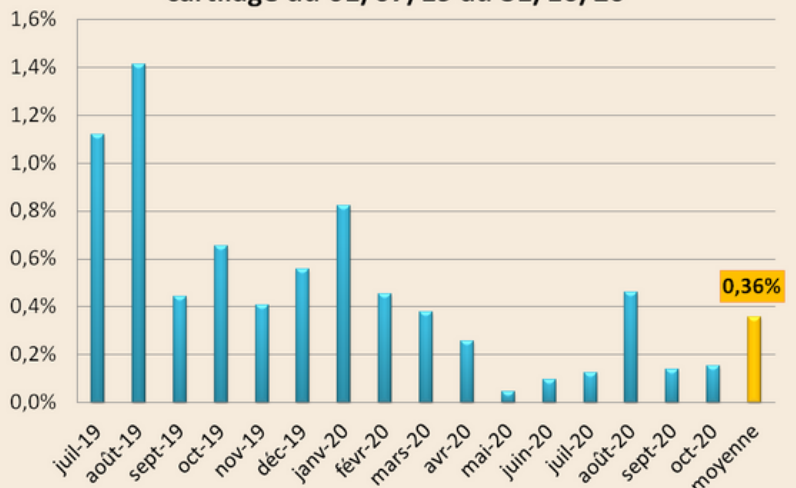
Evolution de la proportion de veaux testés



Evolution du nombre d'élevages testant les veaux à la naissance



Evolution de la prévalence d'IPI détectés sur cartilage du 01/07/19 au 31/10/20





Les statuts sanitaires réalisés durant la prophylaxie ovine/caprine



A partir de cette campagne de prophylaxie (2020/2021), les statuts sanitaires sont programmés systématiquement chez les adhérents GDS détenant plus de 20 reproducteurs et prévus lors de chaque campagne. Les analyses seront automatiquement prises en charge par le GDS.

Pour les autres adhérents, n'hésitez pas à nous demander des informations !

Pour rappel, les statuts sanitaires ne sont pas obligatoires mais se font sur la base du volontariat. **Pour les adhérents**, le GDS prend en charge le coût des analyses sur présentation de la facture.

Ces statuts consistent à rechercher 4 maladies sur un échantillon du troupeau :

	Ovins	Caprins
Maladies recherchées	Paratuberculose Fièvre Q Chlamydieuse Visna Maedi	Paratuberculose Fièvre Q Chlamydieuse CAEV

Le nombre de prélèvements à analyser varie selon l'effectif du troupeau :

Effectif du troupeau	< 50	50 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	300 à 350	350 à 400	> 400
Nb de prélèvements à analyser	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Maladie d'Aujeszky et fièvre porcine africaine, où en sommes-nous ?



Un cas de **maladie d'Aujeszky** a été déclaré dans un **élevage de sangliers de l'Allier** le 30 novembre dernier. Le foyer a été détecté à l'occasion des opérations de prophylaxie annuelles. L'élevage sera assaini dans les meilleurs délais. Par conséquent, le département de l'Allier va perdre son statut "**officiellement indemne de maladie d'Aujeszky**" et des **mesures de restriction de mouvements** seront adoptées et maintenues jusqu'à la fin de l'assainissement.

Un deuxième cas a également été déclaré fin novembre dans la **Haute-Marne**, chez des particuliers détenant un couple d'adultes reproducteurs. Ils ont été détectés dans le cadre de la prophylaxie. Les animaux étaient détenus en plein air. Une contamination par des sangliers sauvages est suspectée, les clôtures présentes ne garantissant pas l'absence de contact.

Concernant la **Fièvre porcine africaine (FPA)**, si la situation en Belgique est maîtrisée, elle reste préoccupante en Europe avec plusieurs zones distantes atteintes. En Allemagne, plus de 176 cas de sangliers contaminés ont été déclarés. En Pologne, la découverte de cas chez des sangliers sauvages continue. En Roumanie, une vingtaine de foyers en élevage a été identifiée. La France est à ce jour indemne de FPA. Cependant la vigilance et **l'application des mesures de biosécurité sont impératives** pour protéger au mieux notre territoire.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous consulter :
09.74.50.85.85 ou gds38@reseaugds.com**



Grippe aviaire : la France sous haute surveillance

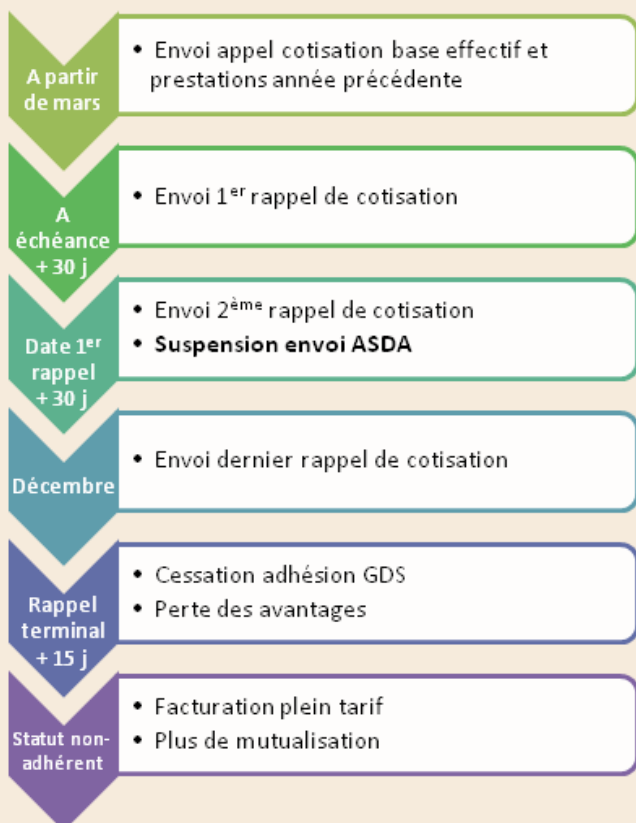
A la date du 14 décembre, la France compte cinq élevages de canards (Landes, Vendée et Deux-Sèvres) touchés par l'**influenza aviaire hautement pathogène H5N8 (IAHP)**, ainsi que quelques cas dans la faune sauvage. Ces élevages ont observé une forte mortalité dans les jours précédant la confirmation de la maladie par le laboratoire de l'ANSES. La Préfecture a ordonné l'euthanasie de l'ensemble des canards. Des zones de protection (3 km) et de surveillance (10 km) ont été mises en place autour de ces foyers, conformément à la réglementation. Les mouvements de volailles sont interdits dans ces zones où des mesures sanitaires strictes doivent être observées.

Par ailleurs, depuis le 17 novembre et le passage de la France à un **niveau de risque "élevé"**, les mesures de prévention suivantes sont **obligatoires sur tout le territoire national** :

- Clausturation ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- Interdiction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- Interdiction de faire participer des oiseaux à des rassemblements organisés ;
- Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- Interdiction de l'utilisation et du transport d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

La situation en France comme en Europe reste préoccupante. La vigilance est impérative pour éviter la propagation du virus. Rappelons néanmoins que l'IAHP n'a **aucune conséquence sur la viande de volaille et les œufs** qui restent consommables.

Les échéances des cotisations



83 % des appels de cotisations sont réglés avant le 1^{er} rappel

*Remise Jeune Agriculteur : gratuité la première année et 50 % les deux années suivantes **



Possibilité de paiement échelonné sous conditions

2 % de remise si prélèvement automatique **



** remise sur la ligne de cotisation par animal sur justification de DJA ou prêt jeune agriculteur récent, proratisée au nombre d'associés
** sous condition de souscription préalable*

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous consulter :
09.74.50.85.85 ou gds38@reseaugds.com**

Offre adhérent GDS 38

- Equipement sanitaire inclus
 - Livré en Kit
 - Fabriqué en France



SAS Sanitaire

Réf : 10263000

Contactez notre
équipe, nous
pourrons vous aider
dans votre choix

BOTTE TROYA ROUGE
RÉF : 469522-36 À 46
TARIF : 32 € HT



Filet de volière en maille de 22

10 m par 5 m réf : 20101005

10 m par 10 m réf : 20101010

10 m par 20 m réf : 20101020

20 m par 20 m réf : 20102020

Prix : 28 € HT

Prix : 56 € HT

Prix : 110 € HT

Prix : 220 € HT



145 Espace des 3 Fontaines 38140 RIVES – Tél : 09 74 50 85 85 (choix 2)

PARAGE
ECORNAGE



RONGEURS



QUALITÉ
DE L'EAU



RAINURAGE



INSECTES



Toute l'année, **l'équipe Farago** vous propose des interventions de parage, écornage, rainurage, dératisation, etc.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

09 74 50 85 85 (choix 3) ou
farago38@faragoFrance.fr



Isère
Votre expert en hygiène